

# Adoption du Plan Vélo 2024-2028 : un plan ambitieux !

Article publié le 05/10/2023

Ce jeudi 5 octobre, lors de la séance plénière de la Région, les élus régionaux ont voté l'adoption du Plan Vélo 2024-2028, en faveur d'une mobilité plus durable et de la transition écologique en région. Nous vous dévoilons ce qu'il contient.

Suite à l'évolution croissante de la pratique du vélo en ville et les retombées positives de cette démarche, que cela soit en termes de mobilité, d'économie, de tourisme comme d'environnement et de santé, la Région, qui se transforme, réaffirme sa volonté de [renforcer le vélo comme moyen de transport privilégié pour la mobilité quotidienne, professionnelle ainsi que de loisirs](#).

En vertu du vote à l'unanimité du Schéma Régional des Véloroutes en janvier 2020 et dans le cadre de la [dynamique rev3](#), portée par la Région Hauts-de-France, le Plan Vélo 2024-2028 a été voté, ce jeudi 5 octobre, en séance plénière par les élus régionaux. On vous en dit plus.

## Le Plan Vélo 2024 – 2028 pour une région cyclable durable

Depuis 2016, la Région tient pour objectif de bâtir une politique vélo. Sur son territoire, elle dispose d'un réseau véloroutes et voies vertes de plus de 4 300 km. Ce nouveau Plan Vélo pour la période 2024-2028 a pour but de clarifier le rôle des différents acteurs, et notamment, celui de la Région, dans un objectif de construire une région cyclable.

### L'objectif du projet

Afin d'assurer un meilleur maillage du territoire, tout en valorisant l'écomobilité, la pratique du sport et la santé, le Plan Vélo vient s'inscrire dans l'objectif national visant à augmenter la part modale du vélo de 3% à 12% d'ici à 2030.

En s'appuyant sur l'ensemble des compétences régionales des Hauts-de-France, le Plan Vélo permettra la création d'emplois, l'amélioration de la qualité de vie (réduction de la pollution atmosphérique et sonore, réduction des émissions carbone, fluidification du trafic urbain, accès à la mobilité pour tous, lutte contre l'enclavement, amélioration de l'état de santé des pratiquants...) et augmenter l'attractivité du territoire, en faisant des Hauts-de-France en une véritable « destination vélo ».

## Les 9 orientations suivies par le projet

Les enjeux du Plan Vélo s'articulent autour de neuf volets :

- **Développer les infrastructures cyclables et suivre la mise en œuvre du Schéma Régional des Véloroutes (SRV) :** en charge de l'élaboration et de la coordination du SRV, la Région, en lien avec les Départements, cofinance les véloroutes en priorité en milieu rural.
- **Le vélo, maillon de la chaîne de déplacements :** la Région, en tant que chef de file de la mobilité et autorité organisatrice des transports régionaux, souhaite encourager la mobilité cyclable dans les territoires, et ceci dans une logique intermodale.

- **Bâtir un partenariat avec les associations qui favorisent le développement du vélo sur les territoires :** la Région renforce son partenariat avec les associations d’usagers, en les conviant aux différentes instances de gouvernance locales et en les associant à l’élaboration du SRV.
- **Développer l’écobilité scolaire :** la Région finance, avec les partenaires, des actions de sensibilisation aux mobilités durables destinées aux lycéens, avec son dispositif Génération + Rev3 ou encore le challenge de l’écobilité scolaire. Elle soutient également le Centre ressource en écobilité (CREM).
- **Le vélo créateur de richesses à travers le vélotourisme :** Avec trois itinéraires européens traversant le territoire (EuroVelo 3, 4 et 5), la Région Hauts-de-France a des atouts conséquents pour attirer les touristes étrangers, notamment les voisins belges, néerlandais ou allemands.
- **Le vélo, créateur de richesse :** pour répondre aux défis de la transition énergétique, économique et sociale, la Région a pour objectif de créer de nombreux emplois. En ce sens, le vélo, dans toute sa chaîne de valeur (fabrication, entretien, vente ou location) et son utilisation par des professionnels, ouvre de belles perspectives de développement de nouvelles activités décarbonées.
- **La coopération à l’interrégional et à l’international :** en tant que gestionnaire des fonds européens INTERREG, la Région accorde une attention toute particulière aux projets de connexion du réseau cyclable régional des pays transfrontaliers.
- **La Région exemplaire :** la Région met en place, pour ses agents, le forfait mobilités durables (FMD), qui favorise l’utilisation du vélo pour les déplacements domicile-travail.
- **Soutenir et diffuser la culture vélo, et le sport-santé :** les Hauts-de-France sont une terre de sports, et particulièrement de vélo. En effet, elle accueille et soutien de grandes manifestations sportives telles que le « Paris-Roubaix » ou les « quatre jours de Dunkerque ».

Un bilan annuel, de ce nouveau Plan Vélo sera réalisé et présenté aux partenaires des Rencontres Régionales du Vélo.